

Paris, le 6 septembre 2022

Communiqué de presse

L'IFA publie le guide pratique « Identification et gestion des conflits d'intérêts au sein d'un conseil d'administration »

L'IFA publie un nouveau guide « **Identification et gestion des conflits d'intérêts au sein d'un conseil d'administration** » qui permettra aux administrateurs d'approfondir leur compréhension globale des conflits d'intérêts et de découvrir des recommandations spécifiques de gestion de ces conflits, en fonction des situations particulières des conseils d'administration.

Les conflits d'intérêts font l'objet d'une importante littérature juridique. Le plus souvent, la notion n'est pas définie et il est impossible d'identifier des lignes directrices communes aux différentes approches. Pourtant, il existe de nombreuses dispositions légales visant à prévenir, voire à gérer des situations de conflits d'intérêts, en particulier dans le cadre de certaines conventions.

L'IFA a souhaité identifier la situation des administrateurs face aux conflits d'intérêts et rappeler **les bonnes pratiques** à adopter face à ces situations dans le cadre des textes de loi et des évolutions jurisprudentielles.

Un guide de pratiques spécifiques

Ce guide pratique s'articule en deux temps : en premier lieu, une présentation générale de **la situation des administrateurs face aux conflits d'intérêts**, et en second lieu, l'examen des différentes situations auxquelles les administrateurs peuvent être confrontés, qu'ils soient les représentants d'intérêts spécifiques (salariés, État, personnes morales, etc.) ou bien nommés en raison de caractéristiques particulières susceptibles de les amener à défendre d'autres intérêts (actionnaires familiaux, salariés ou dirigeants d'un actionnaire majoritaire ou significatif, salariés d'une entité qui siègent dans le conseil d'une autre du même groupe, salariés ou dirigeants d'une banque susceptibles de travailler avec la société, etc.).

Un administrateur au sein d'un conseil peut se trouver en situation de conflit d'intérêts :

- **potentielle** : lorsqu'un changement de situation, soit de l'administrateur, soit de la société, est susceptible de créer, à l'avenir, une situation de conflit ;
- **perçue ou apparente** : lorsque la situation apparaît, aux yeux de tiers bien informés, de nature à influencer sur l'exercice des fonctions de l'administrateur ;
- **concrète ou réelle** : lorsque l'exercice des droits et pouvoirs de l'administrateur a été ou va être, à l'évidence, influencé par l'existence d'intérêts privés, contraire à l'intérêt de la société.

L'IFA s'est saisi à plusieurs reprises de cette question. Les évolutions jurisprudentielles récentes justifient de s'y pencher à nouveau. Cette actualisation est le fruit de la réflexion menée par le groupe de travail de l'IFA co-présidé par Sophie Schiller et Sylvie Le Damany.

Pour Sophie Schiller et Sylvie Damany, « *ce guide des bonnes pratiques élaboré pour des praticiens par des praticiens ayant une longue expérience au sein de conseils d'administration et de comités spécialisés souhaite répondre habilement à chaque situation, en lien avec l'évolution des jurisprudences* ».



À propos de l'IFA

Présidé par Denis Terrien et dirigé par Karine Dognin-Sauze, l'Institut Français des Administrateurs (IFA) est une association indépendante qui s'attache à promouvoir une gouvernance responsable, créatrice de valeur durable en veillant au bien commun. L'IFA se déploie dans les territoires et mobilise ses cercles d'adhérents dans le Grand Ouest (régions Pays de la Loire et Bretagne), les Hauts-de-France et Aura (Auvergne-Rhône-Alpes) pour mettre en débat l'évolution des bonnes pratiques de gouvernance.

Fondé en 2003, l'IFA accompagne aujourd'hui près de 3 200 administratrices et administrateurs dans l'exercice de leur mission, tout en portant leur voix afin de promouvoir une gouvernance ouverte et responsable. L'IFA représente des profils extrêmement variés : dirigeants et administrateurs d'entreprises cotées ou non, sociétés familiales, sociétés mutualistes, entreprises publiques, associations, fondations...

Acteur de référence des principes de bonne gouvernance, l'IFA a un rôle d'accompagnement, d'information et de formation. Il diffuse de nombreuses publications, rapports, guides de bonnes pratiques, livres blancs, notes et fiches qui décryptent l'actualité et l'évolution de la gouvernance.

Guide « Identification et gestion des conflits d'intérêts au sein d'un conseil d'administration » sur demande : rp@isabelledhalluin.com

Pour plus d'informations : www.ifa-asso.com

Contact presse

Isabelle d'Halluin Communication

idh@isabelledhalluin.com

06 03 00 88 48

06 45 28 67 25